

2000

GEMENT DU TERRITOIRE AVENIR AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE PROG

un homme d'Etat juge la Région

ENTRETIEN AVEC ANTOINE PINAY

Vous êtes un Homme d'Etat qui a connu les charges du Ministre des Finances et celles de Chef de Gouvernement. Vous êtes, en ce moment, Président de la Commission de Développement Economique Régional de votre Région, organisme qui n'a que deux ans et demi d'existence et qui est un rouage essentiel de la réforme régionale.

Quelles sont les raisons qui ont poussé l'Homme d'Etat à présider cette assemblée régionale ?



Je dois tout d'abord préciser que je ne préside la Coder⁽¹⁾ Rhône-Alpes que parce que j'ai été élu, mais sans être candidat. Si je m'étais écouté, j'aurais refusé cette fonction.

Est-ce à dire que je le regrette ? Non, car je pense que les Coder constituent à l'heure actuelle un carrefour, le seul en réalité où peuvent se faire entendre en même temps tous les représentants de l'économie et des familles socio-professionnelles d'une région.

Cependant, si les résultats attendus de la Coder ne justifiaient pas les promesses mises en elle, je ne resterais pas plus longtemps à la présidence d'un organisme qui se serait révélé inutile. J'attends, comme tous les membres de la Coder Rhône-Alpes et comme toutes les Coder de France, de connaître la suite que réserveront le Gouvernement et les Administrations Centrales aux propositions faites au niveau régional.

Je souhaite, pour ma part, que l'entreprise soit couronnée de succès. En effet, si ma longue expérience des collectivités locales m'a appris cette vérité première « qu'on n'administre bien que de près », il n'en reste pas moins que

(1) Commission de Développement Économique Régional.

l'appréhension de certains problèmes, en raison de l'évolution des structures économiques et de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire, imposait un cadre plus vaste. Je crois à la Région, je crois même à la Grande Région comme on le verra par la suite. Si les Coder devaient échouer dans leur mission, ce serait à mon avis une régression fâcheuse. Mais, encore une fois, si celles-ci jouent le jeu, il faut que de son côté l'Etat joue le sien.

Il y a dans chaque région de France des problèmes spécifiques dont les solutions conditionnent le développement régional et national. Il est évident que, quels que soient ses moyens, l'Etat ne peut tout faire seul, et tout de suite. Comment concevez-vous le rôle des forces vives économiques d'une région, dans son développement ?

La planification régionale — rappelons-le — a débuté avec quinze ans de retard sur la planification nationale. Il en résulte que ses méthodes, si elles ont passé le stade des premiers balbutiements, sont encore à parfaire; les vrais problèmes viennent à peine d'être abordés. La préparation des tranches opératoires du IV^e Plan — alors que les Coder n'étaient pas encore créées — a montré toutes les difficultés de l'entreprise. On a dit, on a écrit, qu'il s'agissait d'une répétition générale. Il est vrai que le travail souvent considérable effectué par les régions n'a pas eu par lui-même des effets vraiment caractéristiques sur la politique des investissements publics.

Sans qu'aient été retrouvés les mêmes obstacles, il est juste de dire que la préparation du V^e Plan et la mise en œuvre des tranches régionales n'ont pas été exemptes de difficultés. Celles-ci ont dû être abordées de front par les nouvelles institutions régionales mises en place en vertu de la réforme administrative de 1964.

Le Commissariat Général du Plan a eu le grand mérite d'associer à ses travaux les représentants de tous les milieux économiques et sociaux de la nation.

On sait que le Plan est un travail fait en commun, d'autant plus volontiers respecté que, précisément, il n'est pas le résultat des réflexions de penseurs parisiens mais l'expression — appuyée sur de solides études — de l'opinion de tous ceux qui, en France, font tourner la machine économique.

Transposée au niveau régional, cette formule a donné les Coder, dont le dialogue avec l'Administration est d'une très grande importance pour la mise en chantier de la planification. On sait que les Coder ont été créées par le Décret n° 64-252 du 14 mars 1964, pour pouvoir donner à l'Administration des avis au moment de la régionalisation du Plan, et plus généralement sur l'aménagement du territoire et le développement économique de la Région.

Sans doute, dans la région Rhône-Alpes, une parfaite collaboration s'était instaurée depuis longtemps entre les milieux professionnels et les responsables de l'aménagement du territoire : l'existence du Comité régional d'expansion, qui a très activement collaboré avec l'Administration au moment de la rédaction du Plan de Développement Economique Régional et qui, par la suite, a contribué, avec beaucoup de profit, aux études entreprises dans le cadre de la régionalisation du Plan national, en est une preuve évidente.

Institutionnalisés comme ils le sont depuis la réforme de 1964, les rapports entre l'Administration, les représentants des collectivités locales et ceux des divers groupements économiques et sociaux, devenus plus étroits encore, gagneront à coup sûr en efficacité.



Il est convenu d'associer sous un vocable très évocateur : les « forces vives », ceux qui, dans une région, sont amenés, à un titre ou à un autre — parce qu'ils exercent des responsabilités dans ces différents domaines — à se pencher sur les problèmes du développement économique général, de l'aménagement du territoire, des équipements publics et privés, bref de tout ce qui conditionne l'avenir de la région et celui des hommes qui y vivent.

Conseillers généraux et maires, syndicats, organisations patronales, représentants du monde agricole, universitaires, tout comme les représentants d'organismes de droit public : Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres d'Agriculture, Chambres de Métiers, se doivent à l'heure actuelle de participer à des confrontations dans lesquelles se prépare la région de demain.

Je cite ici l'Instruction générale du 26 mai 1964 sur les Commissions de développement économique régional : « Cette conception correspond à un besoin général de notre temps où les intérêts sont plus que jamais étroitement liés. Le fait de réunir des hommes d'origine, de formation et d'aspirations différentes permet une compréhension meilleure et une harmonisation des efforts ». Comment, dès lors, peut-on envisager que se réalisent à la fois cette plus large compréhension et cette harmonisation dans les tâches à accomplir ?

J'estime que cette double mission s'analyse dans deux directions : les forces vives de la région, d'une part sont des conseillers à l'égard de l'Etat, d'autre part doivent assurer l'impulsion, l'animation et l'information au niveau de la région.

Conseillers à l'égard de l'Etat :

Vis-à-vis de l'Etat, la région, représentée par la Coder, devra faire la preuve qu'elle est capable de définir les grandes options qui la concernent.

J'estime que, malgré un certain nombre de difficultés que j'évoquerai tout à l'heure, la Coder Rhône-Alpes, pour la régionalisation du V^e Plan, a mené à bien sa tâche.

C'est ainsi que, lors de sa réunion du 18 juillet 1966, la Coder Rhône-Alpes a émis, sur le rapport général du Préfet de Région, sur les tranches régionales du V^e Plan, ainsi que sur ses rapports annexes, un avis où se résume toute l'action volontariste de la région pour les années à venir.

Après avoir souligné tout particulièrement la vocation de la région Rhône-Alpes à être une région d'équilibre, elle a rappelé les principaux objectifs fondamentaux résultant de ce postulat :

- ★ insertion de la région dans l'Europe, par le développement des réseaux routier et autoroutier,
- ★ croissance équilibrée de la région par l'accompagnement du développement de l'Est et la politique d'encouragement vis-à-vis des régions stéphanoise et roannaise et d'animation vis-à-vis de l'Ardèche,
- ★ rôle important du réseau urbain de la région, avec en particulier la réalisation d'une métropole régionale,
- ★ maintien d'une agriculture active et moderne,
- ★ nécessaire extension du secteur tertiaire fondamental pour une région qui connaît un fort développement urbain.

En outre, la Coder — parce qu'elle est composée d'hommes d'expérience et de spécialistes — est à même de suggérer des solutions à des problèmes relevant de l'Administration centrale. C'est ainsi, à titre d'exemple, que pour promouvoir une politique rationnelle d'équipement de zones industrielles,

l'idée a été émise par un membre de la Coder, de la création d'une société d'économie mixte régionale. Il me paraît que c'est là un point précis qui constitue le type même des suggestions originales qu'une Coder, soucieuse de réalisme, doit engendrer.

Organes d'impulsion, d'animation et d'information :

C'est là la seconde direction dans laquelle doit s'exercer l'action de la Coder. Malgré l'existence d'un Plan national dont, il est vrai, la qualité dominante veut être la souplesse, les interventions de l'Etat laissent le champ libre à une large initiative privée surtout si, comme dans la région Rhône-Alpes, on se trouve en face d'hommes à la fois dynamiques et compétents.

J'estime que les membres de la Coder Rhône-Alpes s'acquittent avec conscience et efficacité de leur rôle. Ils rendent compte avec objectivité des travaux de la Commission aux assemblées qui les ont élus ou aux organismes qu'ils représentent. On peut affirmer qu'ils atteignent, par leur influence et leur action personnelle, par le crédit dont ils disposent auprès de leurs mandants, tous les milieux économiques comme toutes les catégories socio-professionnelles de la région.

Est-ce à dire cependant que la Coder a pu exercer aisément et à son entière satisfaction ces différents rôles? En réalité, elle s'est heurtée à un certain nombre d'écueils qui ont constitué autant de limites à une totale efficacité de ses interventions.

Malgré des études entreprises depuis bientôt deux ans, on ignore encore dans les régions un certain nombre d'éléments pourtant nécessaires à une appréhension efficace des problèmes : connaissance des flux monétaires régionaux, des échanges, esquisse d'une comptabilité économique régionale.

C'est dire que les membres de la Coder ont besoin, pour étayer leurs avis, d'études de base précises et objectives.

Sans doute, pour la préparation du V^e Plan, et plus encore pour la mise en œuvre des tranches régionales, les membres de la Coder ont été intégrés dans des groupes de travail administratifs comprenant, en dehors d'eux-mêmes, des experts et des fonctionnaires.

Le système a fonctionné tant bien que mal, mais il est apparu souhaitable, en définitive, que la Coder puisse disposer de ses propres sections de travail, prévues d'ailleurs par les textes. Au sein des groupes de travail, les membres de la Coder apparaissaient en minorité en face des experts, ce qui aboutissait à enlever à la phase d'instruction des dossiers le caractère qu'elle aurait dû avoir.

Il reste que les sections de travail devront pouvoir faire appel, comme elles l'entendront, aux experts de leur choix, mais ceux-ci viendront uniquement pour exposer leur point de vue et non pour participer aux délibérations.

Une autre difficulté réside dans la définition d'une politique d'investissements publics véritablement régionale. Dans la pratique, il est extrêmement difficile de localiser tel ou tel équipement collectif. Quels sont les investissements les plus rentables pour l'avenir de la région? La définition des ordres d'urgence implique une étude de rentabilité comparée des projets dans les limites des possibilités financières.

Dans cette entreprise, la Coder devrait pouvoir compter sur une meilleure présentation des dossiers par les Administrations centrales. J'entends que





celles-ci devraient communiquer à l'échelon régional tous les éléments techniques pouvant aider à la solution du problème.

Par surcroît, il est rare que la Coder ait eu, pour étudier les dossiers, un délai raisonnable. A chaque réunion, il s'est trouvé, à juste titre, des membres de la Coder pour protester contre les conditions matérielles de la consultation. Même si le Préfet de Région — et c'est le cas dans la région Rhône-Alpes — a mis tout en œuvre pour faciliter le travail, il n'en reste pas moins que, saisi souvent lui-même trop tard, il s'est vu contraint de hâter la consultation de la Coder.

Je pense que les méthodes de travail devraient être repensées et surtout que les Administrations centrales devraient s'employer à améliorer les procédures. Pour toutes ces raisons, on ne peut empêcher les membres de la Coder — même s'ils ne l'expriment pas ouvertement — d'avoir un doute sur l'utilité de leurs interventions.

Il est donc essentiel que l'Etat montre qu'il fait confiance aux Coder et, pour ce, qu'une suite positive soit donnée aux avis que celles-ci auront formulés.

D'une manière générale, je peux en donner l'assurance, la Coder Rhône-Alpes a délibéré à l'écart de toute démagogie, dans le seul souci de l'avenir régional. Mais ses propositions d'investissements publics seront-elles suivies? Les tranches régionales du Plan seront au fond, au plan régional, ce que sont les lois-programmes d'équipement au plan national : des propositions précises d'opérations localisées avec un échéancier. Les crédits de l'Etat satisferont-ils ces propositions?

A condition de rester réaliste, de ne pas demander trop, compte tenu des enveloppes financières, il faut espérer que les hautes instances parisiennes tiendront compte des travaux de la Coder.

J'ai souvent l'occasion — c'est le privilège de l'âge — de recommander à la Coder de ne pas seulement tenir compte de ce qui est souhaitable, mais de ce qui est réalisable. La solidité de ses travaux, son sens du concret sont en effet autant de garanties pour la prise en considération de ses avis.

Si aujourd'hui une certaine conscience régionale s'éveille, pensez-vous qu'il soit raisonnable de songer à modifier le découpage d'une région, avant que les institutions récemment mises en place aient eu le temps de faire leurs preuves?

Il serait absolument contraire à l'intérêt général — et je pense autant à l'intérêt national qu'à celui de la Région — de vouloir remettre en cause la contexture de certaines circonscriptions d'action régionale.

Une telle démarche ferait reculer, à mon sens, le concept de la régionalisation et qui sait si les années ainsi perdues se retrouveraient jamais?

Sans doute l'on peut toujours discuter du bien fondé d'un découpage territorial, considérer que des régions ne correspondent pas entièrement aux données de la géographie ou aux impératifs économiques du moment, les trouver trop vastes pour être bien administrées ou trop exiguës pour permettre une croissance économique suffisante et harmonieuse.

Les régions — pour imparfaites que soient certaines d'entre elles — ont en tout cas un mérite irremplaçable : celui d'exister.

Au reste, le législateur — lorsqu'il a harmonisé les circonscriptions administratives par le décret du 2 juin 1960 — a eu parfaitement conscience de la difficulté de la tâche.

« Il demeure évidemment entendu — a-t-il précisé — que ces vingt-et-une divisions géographiques du territoire que sont les circonscriptions d'action régionale ne constituent qu'une unité de base commode pour l'action administrative et la mise en valeur du pays et ne sauraient être considérées comme de nature à gêner les courants commerciaux, culturels et humains entre les différentes parties du territoire métropolitain ou à porter atteinte aux divisions administratives traditionnelles ».

Si l'on envisage concrètement la question, on peut s'interroger sur l'intérêt que pourrait avoir le détachement de la grande Région Rhône-Alpes de sa composante alpine.

La naissance d'une Région Alpes ne paraît souhaitable ni pour les départements alpins, ni pour l'ensemble de la Région Rhône-Alpes.

Le regroupement en une seule circonscription d'action régionale des départements de l'Isère, de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Hautes-Alpes n'aboutirait pas à la constitution d'une entité homogène, plusieurs de ces départements n'étant pas actuellement tournés préférentiellement vers Grenoble. Il convient de souligner que, lors de la délimitation des circonscriptions d'action régionale, la création d'une Région Alpes avait été écartée avec l'accord de la plupart des représentants de ces départements alpins que certains voudraient aujourd'hui fusionner sans avoir préalablement pris l'avis de tous les intéressés.

La scission de la Région Rhône-Alpes présenterait en outre beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. Les travaux régionaux approuvés par la Coder ont montré que la Région Rhône-Alpes était la seule à posséder, en France, un réseau urbain dense et hiérarchisé où les villes ont des fonctions complémentaires, que par la diversité de ses activités économiques, par sa croissance, par l'importance de ses relations internes d'échanges de biens, de services et de personnes, elle était le type même de l'ensemble régional. L'expérience de quelques années de régionalisation prouve qu'en moyenne les circonscriptions d'action régionale sont trop petites et il serait paradoxal et dangereux en cette époque d'ouverture des frontières et de confrontation des grandes Régions Européennes, que soit démembrée la circonscription d'action régionale qui, par sa diversité et sa cohérence, semble l'une des seules à même de devenir une région d'équilibre à la Région Parisienne.

Il semble, en effet, évident que l'avenir des Régions dépende d'une certaine déconcentration des pouvoirs de décision jusqu'alors concentrés dans la capitale. Or, cette déconcentration, possible si le système régional comprend quelques grandes Régions bien équilibrées, sera très certainement irréalisable si elle doit jouer à l'égard de Régions trop émiettées et trop exiguës pour être le siège d'une vie régionale et l'objet de choix cohérents.

Laisser quelque doute sur le réalisme et l'avenir en sa forme actuelle de cette Région ruinerait tous ces efforts, risquerait de compromettre la politique des grands équipements d'infrastructure et ne manquerait pas de faire naître des difficultés telles que la notion de Région en sortirait finalement compromise.

En réalité, en face de pays voisins et concurrents qui ont réalisé avant le nôtre leur structuration régionale, il serait éminemment dangereux d'en revenir aux micro-régions.

La stabilité est sur le plan politique une excellente chose. Il en est de même au point de vue économique.



Il est évident que l'efficacité de l'action régionale est soumise à la valeur et à l'importance de l'information économique. Comment concevez-vous la mission de l'Etat et celle des forces vives régionales dans le domaine de l'information économique ?

Nous revenons un peu sur ce que j'ai dit précédemment à propos de l'insuffisante préparation, au niveau central, des tranches régionales.

La Région manque d'informations pour exprimer des observations assez solides, donc susceptibles d'entraîner l'adhésion à l'échelon le plus haut.

Il est juste cependant de remarquer que les groupes de travail — en assurant une collaboration étroite entre les experts, les chefs de services administratifs et les membres de la Coder — ont donné à ces derniers une certaine connaissance des problèmes. Le facteur « temps » est resté néanmoins déterminant. Comme je l'ai déjà indiqué, les membres de la Coder auraient souhaité disposer de plus larges délais pour se pencher sur les dossiers.

De son côté, l'Etat, c'est-à-dire en l'espèce les Administrations Centrales, doit informer plus, mieux, et plus vite, les responsables régionaux, ceux auxquels il entend demander — pour le suivre espérons-le — un avis sur des sujets aussi délicats que la répartition des investissements publics.

Quant à la Coder, il est dans sa mission d'assurer une information économique aussi large que possible dans deux directions : l'Etat et la Région.

Par quels moyens ? Nous avons évoqué en partie ce point tout à l'heure ; je n'y reviendrai pas, sauf pour citer quelques exemples précis d'une information où la Coder peut intervenir utilement.

C'est une vérité première de dire — je l'ai déjà dit — que le maximum de personnes doivent être associées à la préparation des tranches régionales du Plan, tout comme le Commissariat du Plan s'entoure du maximum de personnes pour élaborer le plan national.

Par ailleurs, il est bien dans la mission de la Coder de faire procéder à telle ou telle étude régionale qui lui apparaîtrait répondre à un besoin d'information plus grand sur un sujet particulier.

C'est ainsi, par exemple, qu'après avoir examiné le Rapport d'Armature Urbaine de la Région — ne concernant que les villes principales — la Coder a émis le souhait qu'une étude de même nature soit entreprise au niveau des agglomérations petites et moyennes.

En tout état de cause, qu'il s'agisse de l'Etat apportant des informations à la Région ou de la Coder diffusant des informations à la fois à l'Etat et à la Région — directement ou par la voie d'organismes d'études agissant sur sa demande — les besoins d'information sont immenses dans tous les domaines et au cours des années à venir un réseau très structuré de moyens d'investigation, d'étude, etc., devra être en mesure d'obvier aux carences actuelles.

Il existe dans votre région une des huit métropoles d'équilibre françaises. La politique de l'armature urbaine en France est avant tout une politique nationale d'aménagement du territoire. Mais l'adhésion des régions à cette politique est indispensable à sa réussite. Quelles sont à vos yeux les conditions de cette réussite pour la métropole Lyon-St-Etienne ?

La région Rhône-Alpes, profondément diversifiée sur les plans géographique et économique, caractérisée par sa forte industrialisation et sa concentration

urbaine intensive, s'articule autour de trois grands pôles : les agglomérations de Lyon, Saint-Etienne, Grenoble.

Les deux premiers constituent, dans l'optique de l'aménagement du territoire, une métropole bi-polaire. Saint-Etienne a tout intérêt à s'appuyer sur la métropole régionale pour bénéficier de l'entraînement d'une économie plus active et de la promotion de Lyon au rôle de métropole d'équilibre de taille européenne.

De son côté, Lyon ne peut que souhaiter voir s'accroître son poids propre par son association avec Saint-Etienne dont les riches traditions industrielles peuvent lui apporter une plus large assise.

Les agglomérations de Lyon et de Saint-Etienne dont les centres sont distants de 56 km, ont entre elles des rapports économiques, notamment dans les domaines de la métallurgie, de la mécanique et du textile. En outre, dans le secteur tertiaire, Lyon offre à Saint-Etienne les services qui lui font défaut.

Ces relations ne sont cependant pas au niveau que la proximité et l'importance des deux agglomérations pourraient laisser supposer. Cette situation est due en partie au fait que Saint-Etienne est relativement enclavée et ne dispose pas, pour ses liaisons avec Lyon, d'une voie routière adaptée au volume et à la commodité du trafic.

On peut dire que, jusqu'à ce jour, les deux agglomérations se sont développées indépendamment l'une de l'autre.

Lyon, qui était déjà à la fin de l'ancien régime la deuxième ville de France avec 150 000 habitants, a vu sa population s'accroître aussi régulièrement que les vicissitudes de l'histoire l'ont permis. Son développement s'est fait en tache d'huile. L'agglomération est restée assez compacte, les limites actuelles du Groupement d'Urbanisme étant à peu près à 10 km du centre de l'agglomération.

L'agglomération de Saint-Etienne, au contraire, s'est développée à partir du moment où la création du chemin de fer a assuré un débouché à la houille. Cette région qui était jusqu'alors principalement rurale, est devenue un vaste complexe industriel et minier, du fait de la jonction le long des vallées du Gier, du Furans et de l'Ondaine, de villages ou de petites villes nés ou développés autour des puits de mine.

Sa population a sextuplé en un siècle. Cette croissance exceptionnelle a été rendue possible par l'immigration de ruraux venus des régions voisines. Elle s'est malheureusement faite dans le désordre au profit d'activités industrielles et minières peu diversifiées, ce qui a pour effet de rendre l'économie stéphanoise très vulnérable si une crise économique atteint ses activités de base, ce qui a été le cas, dès avant la guerre de 1914, du fait de la récession des houillères.

Le problème de la coordination des développements et des équipements de Lyon et de Saint-Etienne dans ses aspects fondamentaux, porte sur les structures propres à chacune des agglomérations qui doivent être complémentaires et sur les grands équipements communs : parmi eux les équipements universitaires et hospitaliers, les infrastructures de liaison sont ressentis par les Stéphanois comme devant être programmés pour l'ensemble de l'aire urbaine et en fonction des besoins de cet ensemble.



Ces problèmes sont trop complexes pour être évoqués ici. Je veux simplement dire que la métropole Lyon-Saint-Etienne a besoin, pour se réaliser, non seulement d'investissements, c'est-à-dire de crédits, mais d'un support psychologique.

Si certains élus ont pu, un moment, manifester de la réserve à l'égard de la métropole Lyon-Saint-Etienne, accusée — tacitement ou à travers des propos prudents mais sans ambiguïté — d'absorber une part léonine des crédits d'équipement, cette attitude me paraît révolue, à juste titre d'ailleurs.

En outre, la création d'un organisme d'étude d'aire métropolitaine a permis, dès cette année, de lancer des études qui devraient assurer une politique d'aménagement rationnel de cette région urbaine. La Coder a, au cours de sa dernière séance, en désignant ses délégués au Conseil de Coordination, montré tout l'intérêt qu'elle attachait au but poursuivi par cet organisme.

Elle avait déjà, au moment de la discussion du rapport d'armature urbaine, souligné la nécessité de la création d'une métropole d'équilibre bi-polaire dotée de réels pouvoirs de décision.

Il est entendu que le rôle reconnu à Lyon-Saint-Etienne ne lèsera en rien le reste de la Région et en particulier Grenoble dont la fonction de centre régional de plein exercice est entièrement reconnue.

La Coder estime que la déconcentration des pouvoirs de décision, jusqu'alors détenus par Paris, sera le véritable test de la réussite de l'aménagement du territoire.

Votre grande expérience et votre application à suivre une évolution évidente vous permettent-elles dès maintenant d'avoir une opinion sur les perspectives de la vie régionale ?

Sans doute dira-t-on encore de moi que je suis l'homme des solutions médianes. Il me semble cependant que la sagesse impose précisément — dans un domaine aussi vital que la régionalisation — de se garder des extrêmes.

Vous savez — j'ai eu souvent l'occasion d'exprimer mon opinion à ce sujet — que je souhaite une large autonomie des collectivités locales. Je suis par ailleurs hostile aux empiètements grandissants de l'Etat dans l'entreprise privée, ce qui ne manquerait pas d'aboutir — si l'on n'y mettait bon ordre — à une paralysie totale des initiatives.

A l'opposé, je ne me ferai pas le champion du développement autonome total au niveau des régions. La solution ne me paraît pas pouvoir être trouvée dans une mosaïque de régions toutes égales, indépendantes, et sans cohérence aucune entre leurs programmes de développement.

Mes préférences — on l'aura compris — vont à un régime libéral mais dans lequel ne seraient pas exclus pour autant la planification et le contrôle, indispensables pour coordonner les actions de chacun, prévoir ou réprimer les abus. En définitive, la Région s'analyse comme un moyen de mieux prévoir et de mieux contrôler l'évolution économique.

Il me semble que ce juste milieu convient au tempérament de mes concitoyens dont je serais assez tenté de dire, comme le fit jadis M. de Tocqueville pour ses contemporains « qu'ils sont incessamment travaillés par deux passions ennemies : ils sentent le besoin d'être conduits et l'envie de rester libres. Ne pouvant détruire ni l'un ni l'autre de ces instincts contraires, il s'efforcent de les satisfaire à la fois tous les deux ».